



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

Faen infos

FAEN Infos n° 8 du 05/01/09 au 18/01/09

Journée de manifestations du samedi 17 janvier 2009

L'ensemble des 24 organisations à l'origine de l'appel "L'éducation est notre avenir", dont la FAEN, appelle à amplifier les mobilisations en janvier 2009 et à faire **du samedi 17 janvier, dans tous les départements, une journée de manifestations pour défendre le service public d'éducation** que le gouvernement veut affaiblir par des budgets de régression, des mesures qui amputent son ambition et sa cohérence, et pour réclamer un véritable dialogue social.



L'ensemble des organisations dénonce une politique éducative qui méprise la jeunesse, les lycéens, les étudiants, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, le monde associatif et les personnels de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports.

Journée nationale d'action du jeudi 29 janvier 2009

Les huit confédérations ou unions (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, FSU, UNSA, Solidaires) appellent les salariés du privé et du public à une **journée nationale de mobilisation** interprofessionnelle (grèves et manifestations) le **jeudi 29 janvier 2009**.

La plateforme revendicative porte sur : la **défense de l'emploi** privé et public, la **lutte contre la précarité**, les **dérèglementations économiques et sociales**, le **maintien du pouvoir d'achat** des salariés, chômeurs et retraités, la **défense de la protection sociale**.



Communiqué commun

FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, UNSA-Éducation

« Les fédérations de l'Éducation, FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, UNSA-Éducation, appellent les personnels de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la Jeunesse et des Sports à **participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier aux côtés des autres salariés du privé et du public**.

Cette journée doit également être pour eux l'occasion de donner un prolongement unitaire à leurs luttes et de porter avec force une nouvelle fois leurs revendications - contre les suppressions de postes et la remise en cause du service public d'éducation et de recherche - pour une école assurant la réussite de tous les jeunes - pour leurs salaires, leurs statuts et la revalorisation de leurs métiers. »

Les fédérations de fonctionnaires, réunies le mercredi 17 décembre 2008, ont décidé **d'appeler les fonctionnaires aux mêmes modalités d'action le même jour et sur la même plateforme** et ont fait parvenir à la presse le communiqué que vous trouverez ci-contre.



Pourquoi la FAEN appelle à la grève et aux manifestations du 29 janvier

Cette grève concerne l'ensemble des administrations, des services

publics et des entreprises. Elle est vraiment unitaire.

Sa plateforme correspond à nos mandats de congrès. La situation de l'Édu-

cation Nationale continue de se dégrader.



Contrôles anti-drogue

Les contrôles anti-drogue semblent actuellement se multiplier, dans et aux abords des établissements, sans que nous sachions sur quelles bases ou informations ils sont décidés.

Par contre, nous savons qu'ils ne relèvent pas d'une simple décision des services de police, mais s'effectuent sur ordre d'un procureur de la République, sans consultation des chefs d'établissement qui sont simplement informés peu de temps avant.

La FAEN veut préserver les jeunes qui sont confiés au service public d'éducation des agissements des trafiquants. Nous ne sommes donc pas opposés à des contrôles aux abords des établissements, dirigés contre ces derniers.

Les opérations de contrôle doivent être conduites, comme toute opération de police, dans le

respect absolu des personnes.

Pour la FAEN, des précautions supplémentaires doivent être prises lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents qui ne doivent pas être traités comme des coupables en puissance.

Non seulement cela n'a pas été le cas à Marcillac, selon la relation faite par la presse, mais l'intimidation et la provocation semblent y avoir été de règle.

C'est inacceptable.

De plus, nous demandons que les services de police impliqués soient ensuite amenés à intervenir devant les mêmes jeunes pour expliquer les raisons de leurs interventions et la justification des méthodes utilisées.

Cette obligation d'explication éviterait probablement certains comportements inacceptables constatés.



École et communes

Lors de la présentation d'un rapport intitulé « Les communes et l'école de la République », le premier président de la Cour des comptes a déclaré : « L'école communale non seulement ne réussit pas à maintenir l'égalité mais a tendance à accentuer l'inégalité des chances ».

La Cour des comptes distingue trois types d'inégalités :

1. Les « inégalités par omission » :

« Faute de définition précise des responsabilités, on ne sait qui doit financer quoi », d'où des situations de grande inégalité entre les communes (nombre d'ordinateurs, financement des fournitures et des manuels scolaires,...) ;

2. Les « inégalités par action » :

Les communes peuvent développer des dispositifs péri ou extrascolaires, mais du fait que ces activités

ne relèvent pas d'une obligation légale, on note une « différence de prestations selon la taille et les priorités des communes » ;

3. Les « inégalités par confusion » :

« Il règne une confusion entre les responsabilités respectives de l'État et les communes dans la gestion de la carte scolaire ». Ainsi, « un quart des communes n'ont pas mis en place de sectorisation et 2/5 ne l'ont pas normalisée comme le veut la réglementation ».

Pour remédier aux difficultés, la Cour des comptes préconise plusieurs solutions :

- Une meilleure prise en compte des spécificités locales, les décisions devant être

prises au plus près du terrain ;

- Une plus grande part de décisions laissée aux communes ;
- Un appel à toute forme de péréquation possible au niveau intercommunal entre petites villes et grande ville voisine ;
- Une clarification du flou budgétaire actuel ;
- Une clarification par l'État du périmètre des dépenses communes obligatoires.



Alors que le ministère de l'Éducation semble très favorable à la mise en place des Établissements Publics d'Enseignement

Primaire, la Cour des comptes reste très réservée et considère que les EPEP ne sont pas pour tous la meilleure ou la seule solution.

Dernière minute

L'examen de la proposition de loi déposée par trois députés UMP, fixée au mois de janvier, est repoussé à février ou mars.